

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2017**  
**Compte rendu**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille dix-sept, le 1er décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 25 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au préfabriqué rue du Château à titre exceptionnel pendant la durée des travaux de rénovation de la mairie, la salle du Conseil Municipal et les salles de réunions de la mairie étant inaccessibles au public et aux membres du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, maire.

**Présents :** BASTROT Philippe, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, CLOT Georges, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DUFAU Valérie, LABENNE Baptiste, LAJUS Pierre, LESTERLE Jeanne, MICHEL Martine, TERRAIN Christophe, VIVIER Régine, ZAGO Michel

**Absents ou excusés :** DARRIEUX Guy, COOMANS Hélène a donné procuration à VIVIER Régine, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration BOUE Marie-France, JOURDON Jacques, MARQUE Jany

**Secrétaire de séance :** BOUE Marie-France

Julie CARRERE assistait à la réunion

**ARRETES PRIS DEPUIS LE PREDECENT CONSEIL MUNICIPAL**

NO D ORDRE	date	objet	nomenclature
AR2017-109	28/9/17	REPORT DEBIT DE BOISSON VIDE GRENIERS FCR ANNULE LE 10/09/2017	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-110	28/9/17	REPORT AUTORISATION VENTE AU DEBALLAGE VIDE GRENIERS FCR	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-111	6/10/17	ARRETE DEBIT DE BOISSON BAL HALLOWEEN FDJ	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-115	23/10/17	AR DEBIT DE BOISSON FOIRE 11-11	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-116	24/11/17	AR DEBIT DE BOISSONS FCR VIDE GRENIER 19/11/2017	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-117	26/10/17	AR VENTE AU DEBALLAGE FCR 19/11/2017	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-118	2/11/17	Arrêté autorisant utilisation du véhicule personnel - J. MARTIN	FONCTION PUBLIQUE
AR2017-119	2/11/17	Arrêté autorisant utilisation du véhicule personnel - AM. CABIRO	FONCTION PUBLIQUE
AR2017-120	4/11/17	ARRETE SONORISATION FOIRE 11/11	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-125	22/11/17	AR DEBIT DE BOISSON MARCHE DE NOEL RISCL'EVOLUTION	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-126	22/11/17	AR DEBIT DE BOISSON TOURNOI DE BASKET	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-127	23/11/17	AR DEBIT DE BOISSON SALON DES VINS LPA	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-129	29/11/17	AR de délégation des fonctions d'OEC BORDERES Brigitte	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
AR2017-130	29/11/17	AR de délégation des fonctions d'OEC CABIRO Anne-Marie	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
AR2017-131	29/11/17	AR de délégation des fonctions d'OEC CARRERE Julie	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
AR2017-132	29/11/17	AR de délégation des fonctions d'OEC MARTIN Julie	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### DECISIONS MUNICIPALES

DM2017-19 : Travaux de rénovation de la mairie de Riscle – Choix des options

DM2017-20 : Contrat de maintenance alarme intrusion des services techniques

DM2017-21 : Marché à procédure adaptée – Travaux de rénovation de la mairie de Riscle – Avenant lot gros œuvre

### DELIBERATIONS

#### **OBJET : ANNULATION TITRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une réclamation concernant un titre émis sur le budget communal qu'il convient d'annuler.

#### **ANNULATION TITRE**

- TITRE 190/2017 : Location polyvalente du 22 juillet 2017 d'un montant de 100€ – Facture émise au nom de DEDEVANT Jean Claude, à réémettre au nom de DEDEVANT Sabrina.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'annulation de titre proposée.

#### **OBJET : RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des réclamations concernant la facturation d'assainissement et propose les rectifications suivantes :

#### **ANNULATION 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017:**

- |                       |                 |                                                        |
|-----------------------|-----------------|--------------------------------------------------------|
| - FRE 2017-002-001411 | PAGANO Marie    | -58€ (erreur facturation)                              |
| - FRE 2017-002-001396 | NAVERES Lucette | -101.67€ (à refacturer à UDAF32 – Navères Jean Hugues) |

#### **REDUCTION 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017:**

- |                       |                 |                                                                   |
|-----------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------|
| - FRE 2017-002-001353 | MARTINEZ Pierre | -30.99€ (vente du bien, à refacturer à Antonioli Jean Christophe) |
|-----------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------|

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur des rectifications proposées.

#### **OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un état de créances irrécouvrables concernant le budget assainissement :

Liste 2834860212

Exercice	Pièce	N°ordre	Nom du redevable	Montant RAR
2016	R-3-153	1	CARPE Laurent	0.06
2015	R-1-196	1	CEGIELSKI Colette	9.67
2014	T-16	1	GALABERT indivision	29
2017	R-1-506	2	LIDRON Coralie	0.98
2017	R-1-506	1	LIDRON Coralie	64.96
2015	R-1-801	1	VISSE Jean Pascal	58
2015	R-2-794	2	VISSE Jean Pascal	0.71
2015	R-2-794	1	VISSE Jean Pascal	63.22
2014	R-1-805	1	VISSE Jean Pascal	59.74
2014	R-1-805	2	VISSE Jean Pascal	0.23
			TOTAL	286.57

Liste 2835490512

Exercice	Pièce	N°ordre	Nom du redevable	Montant RAR
2013	R-2-519	1	MAURA Sabrina	118.90
2013	R-2-519	2	MAURA Sabrina	3.73
2013	R-3-516	2	MAURA Sabrina	9.45
2014	R-1-542	1	MAURA Sabrina	127.60
2014	R-1-542	2	MAURA Sabrina	9.20
			TOTAL	268.88

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur des admissions en non-valeur proposées.

**OBJET : PRISE EN CHARGE FRAIS - INTERVENANT MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Messieurs François GRAND-CLEMENT et Jean-Pierre ALAUX vont faire une intervention pour le compte de la médiathèque municipale de Riscle dans le cadre du salon des vins organisé par le lycée Agri Viticole de Riscle le 2 décembre 2017.

Les coûts de ces interventions correspondent au remboursement des frais de déplacements des auteurs, soit :

- 44.80€ pour Monsieur François GRAND-CLEMENT pour un aller-retour Auch / Riscle.
- 119.04€ pour Monsieur Jean-Pierre ALAUX pour un aller-retour Cahors / Riscle.

Ces frais rentrent dans l'enveloppe animation de la médiathèque municipale 2017.

Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge ses frais.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la prise en charge par la commune et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

## **OBJET : REDEVANCE ORANGE DES OUVRAGES IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 concernant l'occupation du domaine public par les ouvrages d'ORANGE est soumis au paiement d'une redevance annuelle. Compte tenu de la déclaration du domaine public transmise par ORANGE pour les ouvrages implantés sur la commune en date du 31/12/2007 modifiée en 2010 et 2013 avec la suppression de cabines. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau fixant la redevance maximale d'ORANGE due en 2017 par catégorie d'ouvrage et par unité d'œuvre.

<b>UTILISATION</b>	<b>NATURE IMPLANTATION</b>	<b>PRIX REDEVANCE/UNITE D'ŒUVRE</b>	<b>NOMBRE D'UNITES</b>	<b>MONTANT</b>
SOUS SOL	CONDUITES	38.05 €/km linéaire	47,720	1 815.75
	CABLES	38.05 €/km linéaire	4,090	155.62
SURPLOMB AERIEN	ARTERES	50.74 €/km linéaire	30,666	1 555.99
	ARMOIRES SOUS REPARTITEURS (0,5 m <sup>2</sup> )	25.37 €/m <sup>2</sup>	1	25.37
<b>TOTAL</b>				<b>3 552.73</b>

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ D'adopter le tableau fixant le patrimoine total occupant le domaine public présenté par Orange
- ⇒ D'appliquer les tarifs de la redevance ci-dessus
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de trois mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante-treize centimes (3 552.73 €) à ORANGE CSPCF COMPTABILITE FOURNISSEURS TSA 28106 76721 Rouen
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## **OBJET : AVENANT AUX MARCHES PUBLICS EN COURS – CHANGEMENT DE TRESORIERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fermeture de la trésorerie de Riscle au 31 décembre 2017, les marchés publics en cours de la Commune seront suivis par la Trésorerie de Plaisance-du-Gers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ces conditions, il est nécessaire de signer des avenants avec les entreprises titulaires des marchés en cours pour acter le changement de comptable assignataire.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer des avenants avec les entreprises titulaires de marchés publics en cours pour acter le changement de comptable assignataire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **OBJET : CONTRAT DE SUIVI DE PROLOGICIELS PACK E-MAGNUS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service administratif utilise le pack logiciel e-magnus de BERGER-LEVRAULT pour la gestion financière, les ressources humaines, l'état civil, la facturation assainissement, le cimetière...

Le contrat de maintenance arrivant à échéance, il est proposé à l'assemblée de reconduire la prestation avec BERGER-LEVRAULT pour une durée de 3 ans.

Le montant du contrat s'élève à 2 360,89€ H.T pour l'année 2018, auquel s'ajoute 48€ H.T pour la mise à jour Oracle.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la signature

#### **OBJET : CLOTURE DU BUDGET DE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble de la compétence action sociale devient communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont transférées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de dissoudre le Conseil d'Administration du CCAS et de clôturer le budget annexe du CCAS au 31 décembre 2017.

L'excédent de fonctionnement du budget du CCAS sera reporté sur le budget communal.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur des propositions précitées.

#### **OBJET : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vérifier la voirie communale transférée pour investissement et fonctionnement à la Communauté de Communes Armagnac Adour. Il rappelle les grands principes de la voirie communale qui comprend :

- Les voies communales : ce sont des voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.
- Les chemins ruraux : ce sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (Code Rural article L161-1 et Code de la Voirie Routière article L161-1). Ils sont aliénables, prescriptibles et soumis au bornage.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes Armagnac Adour vont évoluer et que l'intérêt communautaire portera sur les voies communales, c'est-à-dire, les voies du domaine public de la commune. Or, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, lors de la fusion des deux communautés de communes (Terres d'Armagnac et Monts et Vallées de l'Adour), l'inventaire de la voirie, pour Riscle, listait des voies communales et des chemins ruraux.

Ces chemins ruraux étaient parfaitement entretenus, goudronnés, desservait des habitations et étaient ouverts à la circulation.

Monsieur le Maire précise que le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. S'il s'agit d'une voie nouvelle, le classement ne prendra effet que le jour de sa mise en service. La Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le maire rappelle que ce classement se fait dans ce cadre-là puisqu'aucune modification aux fonctions de la voirie (desserte, circulation, ...) ne sera opérée.

Il invite le conseil municipal à examiner les différentes voies et chemins qui composent la voirie communale ouverte à la circulation publique. Il rappelle que ces voies ont fait l'objet d'une dénomination par la délibération DEL2016-55 du 18 aout 2016, modifiée par la DEL2017-72 du 22 septembre 2017 et propose donc d'examiner les 27 voies de circulation pour les classer. Ce travail sera suivi d'une réactualisation du tableau de la voirie communale.

Dénomination actuelle	Ancienne dénomination	Origine	Arrivée	Classement
Chemin de l'Aviation	CR de l'Aviation	RD 946	CR de Mounède - Maison Berguerie	A classer en VC
Chemin de Pillou	CR des Barthères	Route des Barthères	Lieu dit Pillou - Maison Peruchès	A classer en VC
Chemin du Bergons	Burgous	RD 946	Lim. privée - Pont de la Menoue	A classer en VC
Chemin de Pageot	CR vers Cahuzac	RD 935	Cahuzac	A classer en VC
Chemin de Catherine	CR de Catherine	RD 935	Maison Marsol	A classer en VC
Chemin du Tichané	CR de Caritan	Route de Cannel	Lieu dit Tichané - Maison Renoire	A classer en VC
Chemin Blanc	Chemin Blanc	Ch. des Carrières	RD 144 - Route de Viella	A classer en VC
Chemin du Muguet	Chemin du Muguet	route de la Menoue	Lieu dit Tugayet - Maison Guardiola	A classer en VC
Chemin de Camous	CR de Cornehort	RD 935	Ferme de Camous	A classer en VC
Chemin du Coustau	CR du Coustau	Route de Cannel	Lim. Enrobé - Maison Morandière	A classer en VC
Chemin de Glaises	CR de Fressange	route de Peyris	Propriété Hourcadet et Sarrade	A classer en VC
Chemin de Sérou	CR de Glaises	Chemin de Houis	Jardin Maryse Bel	A classer en VC
Chemin de Pisset	Gardoles (de)	Route des Barthères	Lieu dit Pisset - au canal	A classer en VC
Chemin du Haget	CR du Haget	Route de Balembitz	Route de Cannel	A classer en VC
Chemin de Lacave	CR de Lacave	Chemin de Pardeillan	Lieu dit Lacave - Maison Ponsan	A classer en VC
Chemin du pont de termes	CR latéral Voie Ferrée	route des Barthères	Maison Bernerie	A classer en VC
Chemin de Houis	CR du Moulin de Houis	RD 946	Moulin de Houis	A classer en VC
Chemin de Mounède	CR de Mounède	route de Viella	Maison St Guilhem - partie revetue	A classer en VC
Chemin de Paillère	CR de Paillère	Chemin de Bergons	Lieu dit Couecou - Maison Lacoste	A classer en VC
Chemin des Peupliers	CR des Peupliers	Chemin du Ballasté	Digue de la station d'épuration	A classer en VC
Chemin du pin	CR du Pin	route de Balembitz	RD 136	A classer en VC
Chemin de la Pisciculture	CR de la Pisciculture	RD 935	Entrée Lycée Agricole	A classer en VC
Chemin du Prince	CR du Prince	RD 935	Lieu dit Prince - Maison Loumagne	A classer en VC
Route Royale	Route Royale	chemin des Carrières	Busquet - Maison Darrieux	A classer en VC
chemin de Lasplace	CR de Traquin	route de Bigorre	Lieu dit Laspace	A classer en VC
Route de Peyris	CR de Bidouze	route de Peyris	Lim. Privée - Propriété DUBOS	A classer en VC
Lotissement BAJON	CR de Pescay	Route de Saint-Mont	Pescay - ensemble lotissement Bajon	A classer en VC

Après avoir écouté l'exposé du maire et vérifié chaque tracé, le conseil municipal décide à 16 voix pour dont 2 procurations :

- constate que les voies nommée localement par la délibération DEL2016-55 du 18 aout 2016, modifiée par la DEL2017-72 du 22 septembre 2017 sont des chemins ruraux revêtus, ouverts à la circulation, assurant une fonction de desserte,
- décide que ces voies précitées doivent être classées dans le domaine public de la commune et deviennent des voies communales puisque leurs fonctions essentielles ne sont absolument pas modifiées,
- approuve le nouveau tableau des voies communales tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- autorise monsieur le maire à transmettre ce tableau aux services concernés par cette modification (services de l'Etat, communauté de communes Armagnac Adour, ...)

### **OBJET : CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC - PLACE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 31 mai 2017, le service du cadastre nous informe du classement d'office de la parcelle AD 241, correspondant à la place faisant objet de parking de l'école maternelle de Riscle, en Domaine Public.

Situation ancienne		Situation nouvelle	
Section - n° de plan	Contenance	Section - n° de plan	Contenance
AD 241	3 90	DP	
	L Eglise		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations :

- Confirme le classement de cette place en domaine public routier communal

- Transfère cette section du domaine public à la Communauté de Communes pour entretien

### **OBJET : SUCCESSION DEBART JEAN – INDEMNITE DE REDUCTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la donation des parcelles AK 6, 7, 8 et 19 d'une contenance de 3ha 38a et 94 ca, situées au lieu-dit Couloumes à Riscle, faite par Monsieur DEBART à la Commune de Riscle dans le but de construire un nouvel EHPAD.

Cette donation avait été évaluée en 2011 par les parties à 169 470€, soit 5€ le m<sup>2</sup>.

En 2015, le foncier nécessaire à la construction du nouvel EHPAD, soit 01 ha 74a 09ca a été cédé à l'euro symbolique au CIAS Armagnac Adour. La Commune reste propriétaire à ce jour de la différence.

Par courrier en date du 21 septembre 2016, l'Office Notarial de Riscle nous informait que Monsieur DEBART étant décédé et laissant pour recueillir sa succession deux héritiers réservataires, il était constaté dans le cadre du règlement de sa succession que la valeur des biens donnés à la Commune excédait la quotité disponible.

La part minimale réservataire revenant aux enfants était donc entamée à cause de la donation.

Suite à divers échanges avec l'Office Notarial et la famille, il a été déterminé que la Commune était redevable aux héritiers de 57 636.04€ au titre d'une indemnité de réduction.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 57 636.04€ aux héritiers de Monsieur DEBART Jean : Messieurs Patrick et Jean-Louis SOZO-DEBART par l'intermédiaire de l'Office Notarial de Riscle.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la proposition précitée.

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nomination de Monsieur Reille au grade de technicien, le comité technique placé auprès du centre de gestion a émis un avis favorable sur la suppression du poste d'agent de maîtrise principal, il est donc nécessaire de modifier le tableau du personnel communal à compter du 10 mars 2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,  
VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,  
VU la délibération du conseil municipal du 10/03/2017 modifiant le tableau du personnel à compter du 10 mars 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

<b>EMPLOIS</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>DUREE HEBDO</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>
----------------	------------------	------------------------	------------------	---------------------------

Directeur Des Services	1	35	Secrétaire Générale assurant la préparation, le suivi des budgets, des décisions du Maire, du Conseil Municipal, encadrement et gestion des carrières du personnel, marchés publics, contentieux, réglementation, tâches diverses	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Agent administratif polyvalent	1	28	comptabilité, finances, préparation budget, assurances, paye, tâches administratives diverses	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Secrétariat Agents d'accueil mairie et médiathèque	1	35	accueil, secrétariat, élections,	cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	accueil, secrétariat, cimetièrre, droit de place, bungalows	cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable de la Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
Educateur Sportif	1	26,75	enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	cadre d'emplois des éducateurs sportifs
Agents techniques chargés de l'entretien de bâtiments communaux	1	18,50	entretien des bâtiments, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, bungalows, préparation réception	cadre d'emplois des adjoints techniques
	1	16	entretien des bâtiments, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, coordination, préparation réceptions	cadre d'emplois des agents de maîtrise
Agents Techniques Services	7	35	entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien	cadre d'emplois des adjoints techniques

Techniques de la Commune			espaces verts,	
Responsable des services techniques	1	35	Responsable services techniques, encadrement, planification des tâches, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration budget du service	cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Responsable adjoint des services techniques	1	35	Responsable adjoint services techniques, entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments, encadrement intermédiaire	cadre d'emplois des agents de maitrise
Agent polyvalent spécialisé en maçonnerie	1	35	entretien de la voirie, domaine public, espaces publics, entretien espaces verts, spécialisé en maçonnerie et entretien des bâtiments	cadre d'emplois des agents de maitrise

Après avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de la modification du tableau du personnel ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE SANITAIRES PUBLICS**

Monsieur la Maire informe l'assemblée du projet de mise en accessibilité de deux sanitaires publics sur la Commune : les sanitaires de la Place du Foirail et de la place des Arènes.

Ce type de travaux peut être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) à hauteur de 40%.

Le projet est estimé à 23 961.53€ H.T. Le budget prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Partenaires	Montant	% du montant total
Etat – DETR	9 584.62	40
Conseil Départemental	2 396.15	10
Conseil Régional	4 792.30	20
Autofinancement	7 188.46	30
<b>Total</b>	<b>23 961.53</b>	100

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux l'attribution d'une subvention au taux de 40 % sur un montant hors taxe de l'opération
- De solliciter auprès du Conseil Départementale et du Conseil Régional des subventions aussi substantielles que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives aux projets
- de solliciter auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux l'attribution d'une subvention au taux de 40 % sur un montant hors taxe de l'opération, de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional des subventions aussi substantielles que possible et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives aux projets

**OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DOSSIER N° 20170118 : REMPLACEMENT LAMPE + CONDENSATEUR + DISJONCTEUR DE TETE SUR TERRAIN DE FOOTBALL**

Vu le dossier présenté en date du 13 octobre 2017 par les Services du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS, après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 3 000,94 € T.T.C.
- Sollicite de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départemental lors de la réunion du 29 mars 1994.
- Confie la réalisation de ces dits travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Gers dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 20h30

Extrait certifié conforme au registre des délibérations